

Bruno OMER
27, rue Hoffmann
92340 Bourg la Reine
01 46 60 49 49

25-3-2004

Chers Voisins, riverains de la rue Hoffmann,

Nous avons réussi à obtenir l'organisation d'une réunion de discussion le 13-2-2004 au sujet des travaux d'assainissement et aménagement de notre rue, à défaut de véritable concertation préalable.

Vous avez dû tous recevoir le 17 Mars une note d'information de la part de Mr le Maire (plus précisément une note de la part des Services Techniques, endossée par Mr Le Maire).

Un compte-rendu nous avait été promis lors de la réunion du 13-2-2004 et nos nombreuses relances ont abouti à la note des Services Techniques que vous avez reçue.

Nous allons reprendre point par point cette note dans un prochain courrier car le pilotage et le suivi des travaux par les Services Techniques de la Ville nous ont tous laissés perplexes et la plupart d'entre nous :

- restent toujours inquiets en attendant les premières grandes pluies pour voir si la présente campagne de travaux d'assainissement a enfin résolu le risque d'inondations que les précédents travaux des mêmes Services Techniques n'avaient pas réussi à résoudre
- prennent désormais avec résignation ou indolence les « cadeaux d'aménagement d'esthétique stalinienne » des Services Techniques et leurs jardinières en « pavés de granit massif » mais à arrosage automatique et autonettoyant (il manque la borne Internet à écran tactile dans chaque jardinière, mais gardons l'idée pour la future campagne de travaux !!).
- s'efforcent de ne plus voir ce qui désormais est enfoui sous la chaussée, les trottoirs ou les murs des clôtures malgré nos avertissements et protestations.

Force est de constater que notre action attire l'attention d'autres responsables politiques locaux, régionaux ou même nationaux (**Le Ministre des Libertés Locales**, en charge des collectivités locales, des mairies et de leurs compétences, de la décentralisation, des infrastructures, **s'est déplacé ce matin dans notre rue** pour s'informer longuement des problèmes et tenter d'y apporter des solutions au niveau départemental ou régional puisque nous ne sommes pas écoutés au niveau local), alors que nos propres responsables techniques directs nous traitent avec une indifférence inacceptable.

Nous n'abandonnons pas notre action, nous devons rester vigilants et comptons sur votre soutien futur pour maintenir la pression.

A bientôt donc, et n'hésitez pas à nous tenir informés de vos problèmes nés de ces travaux, car en restant unis nous augmentons nos chances d'être entendus, écoutés, voire servis...

Bruno & Catherine OMER
27 rue Hoffmann
92340 Bourg la Reine
tel: 01 46 60 49 49
fax : 01 46 60 49 50
GSM 06 62 29 49 49

Mairie de Bourg la Reine
Services Techniques

Copie : Mr Le Maire

LRAR

Objet : raccordement électrique des 27 et 25 rue Hoffmann

15-3-2004

Messieurs, Madame, Mr le Maire,

Nous découvrons un nouveau problème de suivi et de réalisation des travaux de la rue Hoffmann, alors que ce sujet avait été déjà largement abordé et devait être instruit sans délais comme convenu lors de la réunion, nous l'imaginions, par les Services techniques en liaison avec EDF.

Nous constatons à ce jour que le problème reste entier et les experts qui se succèdent n'ont toujours pas de solution raisonnable à apporter.

Problème : toute la rue est en cours de rénovation et un nouveau réseau de distribution électrique à 2 niveaux a même été planifié ; compte-tenu de cette architecture et en dehors même des considérations économiques et d'adéquation d'une telle architecture avec une zone pavillonnaire, nous nous attendions que les branchements soient réalisés avec une norme commune pour tous les riverains puisque 2 niveaux de boîtiers sont prévus :

- Boîtiers de regroupement de distri
- Boîtier de raccordement d'abonné pour chaque maison.

Nous avons découvert récemment:

- Que le boîtier de raccordement de notre voisin du 25 rue Hoffmann Reine a été posé sur notre mur (questionnement sur l'utilité de cahiers des charges détaillés ainsi que de plans d'implantation côtés et révisés suivant la réglementation)
- Que le branchement de ce même boîtier ne se ferait pas sur le réseau de distri à 2 niveaux pré-cité mais qu'il comporterait une déviation traversant à nouveau notre terrain pour aller chez le voisin (sans entrer dans le détail des droits de passage, rien n'est prévu à ce jour ce type de nouveau droit de passage « technique»)

- Que nous-même (27 rue Hoffmann) nous n'aurions pas un boîtier de raccordement comme tout le monde (encore de l'utilité de faire une architecture de réseau de distri électrique !!) puisque « nous étions déjà branchés directement sur le transfo de l'ancienne usine du 27bis rue Hoffmann » .
- Que l'étude de déport des raccordements des éventuels abonnés EDF du bas de la rue Villa Flamande et de suppression du transfo du 27bis n'est toujours pas entamée alors que cela a été demandé par et avec Mr le Maire lors de la visite des lieux du 13-02.

Notre étonnement premier se double en ce jour du constat de l'inefficacité de la coordination des travaux entre les différents acteurs lorsque nous sommes obligés de subir un 6^{ème} creusement de tranchées sur notre terrain privatif (le droit de passage de nos voisins étant par la même occasion bloqué par ces nombreuses fouilles !!).

Vous comprendrez donc aisément qu'il n'est plus question pour nous d'autoriser plus avant ces fouilles sur notre terrain, fouilles que nous avons tolérées jusqu'à présent sans qu'aucune demande n'ait été formulée par les services techniques ni leurs sous-traitants ou concessionnaires. Une 7^{ème} campagne de fouilles serait d'ores est déjà nécessaire pour raccorder notre voisin du 25, une 8^{ème} pour notre propre raccordement réglementaire EDF et pourquoi pas, voir plus loin, pour les dizaines d'autres fouilles non planifiées à ce jour, dont notamment le déménagement du transfo de l'ancienne usine du 27bis ou d'éventuels autres raccordements EDF de riverains « oubliés » pendant la planification des travaux !!!

Le réseau de distri appartenant, aux dires d'EDF, à la municipalité, nous mettons aussi en demeure EDF par votre intermédiaire de nous fournir les mesures EMF que nous demandons par ailleurs à des experts suivant la réglementation des rayonnements suivie par l'ICNIRP et l'OMS et depuis plus récemment les Autorités Nationales et Européennes:

- Voir : Parlement Européen , résolution n° A3-0238/94 intitulée "Résolution sur la lutte contre les nuisances provoquées par les rayonnements non ionisants"
- Voir CEPHES , Comité Européen pour la Protection de l'Habitat, de l'Environnement et de la Santé (CEPHES) dont Daniel DEPRIS est le président. (Daniel DEPRIS est bien connu d'EDF et des Autorités pour ses expertises EMF)
- Voir ART et ANFR (agence nationale des fréquences) et décret EMF :
Ce décret préparé par le ministère délégué à la santé en association avec le secrétariat d'état à l'industrie et les ministères chargés de l'environnement et de l'équipement a été adopté le 3 mai et publié au JO le 5 mai 2002 sous le n°2002-775

Sur le plan juridique nous cessons dès ce jour de tolérer toutes les nuisances que nous avons bien volontiers « avalées » avec l'espoir d'une rénovation en règle de notre rue, et nous vous mettons en demeure de déménager sous 45 jours le transformateur industriel logé sans aucun contrat notarié, ni privé ou commercial dans notre séjour et sous notre chambre à coucher.

Meilleures salutations,

Bruno & Catherine Omer

